

REVUE DE

PRESSE

13.04.2023



ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Edito



Même si la mission principale du Sictom est de collecter les ordures, nous pensons que pour des milliers de déchets, il y a une vie après la poubelle... Le bon geste de tri et la valorisation de ceux-ci sont le cœur de notre métier.

C'est pourquoi il est important à nos yeux de vous accompagner au quotidien, pour qu'ensemble nous puissions créer un territoire plus vertueux.

Dans cette revue de presse, vous trouverez toutes les actualités du Sictom ainsi que celles de son environnement, sur un plan local mais aussi national.

Nous sommes tous acteurs de la transition écologique et ce n'est que dans l'échange et le partage que nous pourrions avoir un impact.

Plus l'information est diffusée, meilleur est le tri et l'adhésion aux différents projets.

Le Sictom est présent à vos côtés mais aussi sur différentes plateformes, n'hésitez pas à vous abonner, partager ou liker afin d'être certain de ne rien manquer.



Les prochains mois apporteront leur lot de changement mais aussi d'inquiétude avec l'extension des consignes de tri ainsi que la collecte des biodéchets. Il est donc indispensable d'être au plus près des usagers pour les aider à accueillir d'une manière plus sereine ces nouveaux défis.

Le service communication du Sictom reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos différents besoins d'information : guide, infographie, memo-tri, publication...etc

Mail : communication@sictom-pezenas-agde.fr

Bonne lecture.





Sictom Pézenas-Agde

...

Roujan : Ouverture de 13 Bornes Biodéchets !

👉 Venez rencontrer nos Eco-ambassadeurs et récupérer votre kit biodéchet lors des:

✅ Permanences en Mairie de 9h à 11h30 :

- Vendredi 14 avril
- Mardi 18 avril
- Vendredi 21 avril

😊 Information et renseignement : biodechets@sictom-pezenas-agde.fr

#biodéchets #economiecirculaire #jailebongeste #TousActeurs 🌱♻️



ROUJAN

JE RENDS À LA TERRE
CE QU'ELLE ME DONNE



**JE TRIE
MES BIODÉCHETS !**

VOS MODES DE COLLECTES ÉVOLUENT !

**REVUE DE
PRESSE**





Sictom Pézenas-Agde

...

[Ville de Pézenas]

Bons gestes de tri, valorisation des déchets, pollution des océans et impact environnemental, autant de sujets abordés par 3 classes de 6ème au collège Sainte-Marthe à Pézenas avec l'équipe animation. 🌱♻️👏

#TousActeurs #ecocitoyen #recycler #écologie



REVUE DE
PRESSE





Sictom Pézenas-Agde

...

[Espondeilhan]

Bravo à la [Mairie d'Espondeilhan](#) et à son école "Le Petit Prince" pour leur implication !
Près de 150 enfants, parents et habitants sensibilisés pour devenir acteurs de la transition écologique 🌱♻️

Les différents services du SICTOM sont venus à la rencontre des Espondeilhanais(es) pour les familiariser aux nouvelles consignes de tri et inaugurer les 3 composteurs partagés au sein du village 🍎🐛

[#recyclage](#) [#zerodechet](#) [#economiecirculaire](#) [#tousacteurs](#) [#compost](#)



REVUE DE
PRESSE





Communauté de Communes Les Avant-Monts

2 h · 🌐



[Déchèteries]

Depuis septembre 2022, le SICTOM informe de la modernisation des accès en déchèterie et de la mise en œuvre du contrôle d'accès pour :

- ✓ Améliorer la sécurité des déchèteries
- ✓ Préserver les conditions d'accès des usagers du territoire du SICTOM Pézenas-Agde, particuliers et professionnels ;
- ✓ Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux seuls habitants des communes du SICTOM;
- ✓ Agir en faveur de l'environnement en donnant une seconde vie aux déchets dont une grande part peut être recyclée ou valorisée.

TOUTES les communes du territoire des Avant-Monts sont aujourd'hui éligibles à la création des badges pour accéder en déchèterie. L'ensemble du réseau de déchèteries reste ouvert et libre d'accès durant cette période.

Plus d'infos auprès du SICTOM : 04 67 98 45 83

Les usagers, particuliers et professionnels, peuvent se connecter : ICI <https://portail-usagers.sictom-pezenas-agde.fr/demandeacces>

SICTOM

PÉZENAS-AGDE

ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#MODERNISATION DES ACCÈS EN DÉCHÈTERIE



REVUE DE
PRESSE



Thézan-lès-Béziers

Les bacs à bio-déchets sont installés dans la commune

16 bornes de collecte de bio-déchets viennent d'être installées dans le village par le Sictom Agde-Pézenas, afin de se conformer à la loi Anti-gaspillage pour l'économie circulaire. Cette action a été réalisée en partenariat avec la commune.

Des kits de tri (sacs compostables et guides de tri) et une clé d'accès aux bornes de collecte ont été remis à la population par les éco-ambassadeurs du Sictom. Depuis le 3 avril, donc, les bornes sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les biodéchets, essentiellement composés de déchets de cuisine et de restes alimentaires, représentent 30 % des déchets produits annuellement par les particuliers. Leur tri permet de les valoriser en compost destiné à l'agriculture locale.

Cette démarche complète l'amplification du tri réalisée



Une nouvelle façon de trier.

au 1^{er} janvier, avec la possibilité de mettre tous les emballages et papiers dans les bacs jaunes.

> Pour obtenir un kit de tri des biodéchets ou un bac jaune plus grand, prendre contact avec le Sictom au 04 67 08 45 83 ou par mail (biodechets@sictom-pezenas-agde.fr).

► Correspondant Midi Libre :

06 27 31 87 47.



Saint-Thibéry

Une conférence autour de la biodiversité à la médiathèque



Le compost pour valoriser les déchets de table.

C'est une conférence avec des jeux participatifs que Guillaume Lorente, exploitant de la ferme du Rec Pauruc, animera à la médiathèque Georges-Brassens, **mercredi 12 avril**, à 16 h 30.

Le but est d'expliquer comment devenir acteur et agir ensemble pour mieux vivre en respectant la biodiversité et en gérant nos déchets. Pour cela, il faut s'impliquer dans le cycle de vie des objets, se sensibiliser à l'économie circulaire, s'initier à la lombriculture, gérer les biodéchets, avoir conscience des impacts environnementaux et sociaux.

La ferme du Rec Pauruc est une exploitation agricole familiale installée à Saint-Thibéry, impliquée dans des démarches d'économie circulaire, de valorisation des déchets, de biodiversité et de l'environnement.

« La production de la ferme est la culture de la vigne, du chanvre, de la spiruline, des champignons et la lombriculture », explique Guillaume.

C'est à la suite d'une année noire pour la viticulture, en 2018, qui a mis en péril l'exploitation, que Guillaume a décidé de se diversifier et de créer un autre modèle d'exploitation, différent. Aujourd'hui, il expérimente plusieurs productions et méthodes pour innover en suivant ses valeurs et pour vivre de son travail.

« Par exemple, nous élevons des vers de compost sélectionnés, dans le but de valoriser les biodéchets d'élevage ainsi que les biodéchets alimentaires. » Guillaume Lorente est vraiment l'intervenant tout désigné pour cette animation, proposée par Bénédicte Bélières, l'animatrice de la médiathèque.



PÉZENAS

La Ville mise sur le bio et les circuits courts

AGRICULTURE

La municipalité lance un appel à candidature pour des projets en maraîchage bio.

La Ville de Pézenas en collaboration avec Terre de liens relance un appel à candidature pour des projets en maraîchage biologique à Pézenas situé sur le domaine communal de l'Auribelle-Basse pour un ou deux lots en maraîchage pour une surface de 1 à 3 ha. Le projet global permettra d'installer 2 à 4 ateliers agricoles nourriciers (maraîchage, arboriculture, petit élevage, céréales, légumineuses...), en agriculture biologique et distribution en circuits de proximité sur une surface totale de 13 ha.

Les candidats retenus se verront proposer un bail rural de carrières à clauses environnementales, les obligeant à suivre un cahier des charges de l'agriculture biologiques.

Le projet est accompagné par



Des projets bio sur le domaine communal de l'Auribelle-Basse.

l'association Terre de Liens Languedoc-Roussillon, qui proposera ses compétences aux candidats retenus pour les aider à construire un projet adapté aux attentes locales et aux conditions techniques du lot mis à disposition.

Le dossier de candidature est à

déposer avant le 9 mai 2023 à lr@terredeliens.org pour une installation prévue courant 2023.

> L'appel à candidature est disponible ici sur le site web de la Ville de Pézenas : <https://urlz.fr/lfRg>

REVUE DE
PRESSE



Portiragnes : de nouveaux badges pour accéder à la déchèterie désormais disponibles

Un nouveau badge d'accès a été mis en place pour les usagers de la déchèterie de Portiragnes. Particuliers et professionnels sont conviés à réaliser leur demande.



Photo d'illustration déchèterie © Canva

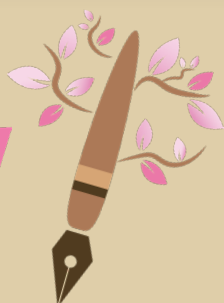
Cet outil permettra aux particuliers d'accéder à l'ensemble des 18 déchèteries du Sictom Pézenas-Agde. Le nouveau système mis en place permettra de répondre à différentes problématiques. Il garantit la sécurité des déchèteries, mais permet également de donner une seconde vie aux objets. Enfin, il instaure un accès privilégié aux habitants des communes du Sictom.

Les démarches à suivre

Afin d'obtenir un badge d'accès, il faudra se rendre sur le site www.sictom-pezenas-agde.fr. Une adresse mail sera essentielle afin de valider l'inscription. Une fois que les utilisateurs seront connectés, ils devront communiquer sur le site du Sictom les informations suivantes :

- Particuliers : carte grise, Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Professionnels : carte(s) grise(s), extrait de Kbis de moins de 3 mois et un RIB.

Les professionnels du territoire devront être enregistrés auprès des services du SICTOM Pézenas-Agde afin de pouvoir obtenir ces cartes d'accès.



☆ Traité sur la pollution plastique : le Cese envisage une interdiction de principe des plastiques jetables

Le Cese étudie un avis sur le futur Traité sur la pollution plastique. Le document propose deux mesures phares : inscrire dans le texte une interdiction de principe des plastiques jetables et lister en annexe les substances et additifs dangereux.



Les deux rapporteuses suggèrent de mettre fin à la pollution plastique dans tous les milieux d'ici à 2040.

© marina_larina

Pour que les négociations internationales lancées en mars 2022 aboutissent à un texte ambitieux, il convient d'inscrire l'interdiction de principe des plastiques à usage unique d'ici à 2040 dans le futur traité, explique un rapport sur lequel se penche le Conseil économique social et environnemental (Cese), ce mardi 11 avril. Et pour limiter l'impact environnemental et sanitaire des plastiques, il faudrait prévoir, en annexe au traité, une liste des groupes d'additifs les plus toxiques et néfastes, recommande le rapport.

Les deux rapporteuses, Sabine Roux de Bézieux, présidente de la Fondation de la mer, et Nathalie Van Den Broeck, vice-présidente de Surfrider Foundation Europe, estiment que « *l'élimination totale du plastique n'est pas un objectif réaliste* ». Elles suggèrent donc aux négociateurs d'adopter comme objectif « *de mettre fin à la pollution plastique dans tous les milieux (terre, eau, air) d'ici à 2040* ». Cet objectif permettrait notamment « *d'entraîner les États les moins engagés et de rallier les opinions publiques en faveur d'un but visible et contrôlable* ». Et pour assurer la transition vers cet objectif, elles proposent d'y associer des objectifs intermédiaires avec des évaluations tous les trois ans et une approche secteur par secteur.



Des interdictions bien acceptées

Plus concrètement, le rapport suggère surtout une première mesure phare : inscrire dans le traité « l'interdiction de principe des plastiques à usage unique d'ici à 2040 ». Le document précise que cette interdiction « devra faire l'objet d'une annexe technique au traité qui définira la liste des produits plastique concernés ».

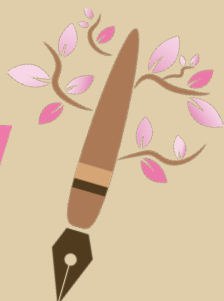
« De manière générale, justifie le Cese, on peut constater que ce type d'interdiction des plastiques à usage unique a été mis en œuvre dans de nombreux pays et a été globalement bien accepté. » Et cela, surtout si des mesures d'accompagnement des producteurs, salariés et consommateurs, ainsi que des modalités de contrôle, sont prévues, comme le recommande le rapport.

La deuxième mesure phare concerne la pollution causée par les composés chimiques. Deux études de 2021 ont dénombré entre 6 500 et 10 000 additifs, explique le Cese. « Parmi ces 10 000 substances utilisées pour donner la forme, les couleurs et les différentes propriétés au plastique, 2 500 seraient potentiellement dangereuses. » Il faut donc « prévoir dans une annexe au traité une liste des groupes d'additifs les plus toxiques et néfastes pour la santé et l'environnement », plaide le rapport.

Concrètement, le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) pourrait être chargé d'établir une base de données scientifiques, en coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le Protocole de Montréal pris en exemple

La forme du futur traité sera déterminée pour garantir l'effectivité d'un instrument juridiquement contraignant. Le Cese défend l'adoption d'un traité international de type convention spécifique assorti d'annexes techniques. Ce type d'outil juridique, dont un exemple est le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a plusieurs avantages, estime le Cese : le traité cible des objectifs précis et juridiquement contraignants, il peut être immédiatement mis en œuvre, les annexes peuvent régler les points les plus techniques, elles sont susceptibles d'évoluer au fil des conférences des Parties et leur révision n'implique pas de renégocier tout le traité.



Adopter des trajectoires de réduction

Le Cese encourage à circulariser les bonnes pratiques entre États par le biais d'une base de données et de guides pratiques

Cese

Le rapport propose aussi de s'appuyer sur les trois objectifs stratégiques fixés par la Coalition de la haute ambition (HAC), dont l'Union européenne et la France sont membres : limiter la consommation et la production de plastique à des niveaux durables ;

permettre une économie circulaire pour les plastiques qui protège l'environnement et la santé humaine ; assurer une gestion et un recyclage écologiquement rationnels des déchets en plastique.

Pour limiter la consommation et la production de plastique, la communauté internationale pourrait d'abord s'appuyer sur la notion « d'empreinte plastique », qui évalue, tout au long de son cycle de vie, l'impact environnemental des produits en plastique sur l'environnement (et pas uniquement leur empreinte carbone).

Le Cese préconise aussi de « *fixer des trajectoires visant à stabiliser à brève échéance, puis réduire la production et la consommation de plastique mondiale* ». Ces trajectoires devraient faire l'objet de plans d'action nationaux assortis de moyens de contrôle. « *L'effort à mener sera spécifique au sein des pays développés qui devront tempérer leur consommation ; alors que l'enjeu pour les pays en développement est de générer de la croissance sans devenir "plastico-dépendant"* », estime le Cese.

Pour développer une économie circulaire, le Cese suggère d'inclure cette notion dans le futur traité en l'appliquant aux produits en plastique et à leurs solutions alternatives. « *Le Cese encourage à circulariser les bonnes pratiques entre États par le biais d'une base de données et de guides pratiques qui pourraient être gérés par le Pnue* », précise aussi le rapport.

Le troisième objectif stratégique retenu par la HAC est l'atteinte d'une gestion et d'un recyclage écologiquement rationnels des déchets en plastique. Et pour cela, « *le Traité doit comporter un objectif de part minimale de plastique recyclé dans les emballages, de l'ordre de 30 % d'ici à 2030, [et de] 50 % sur tous les produits d'ici à 2050* ».



Philippe Collet, journaliste
Chef de rubrique déchets / économie circulaire

REVUE DE
PRESSE

